

Séance du 6 mars 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 février 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Loupien-Suares à Mme Thicoïpé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENT : M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Etchegaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu – Concours de l'Académie Maurice Ravel – « Prix du musée Bonnat-Helleu ».

L'Académie internationale de musique Maurice Ravel décerne chaque année, au mois de septembre, un prix intitulé « Prix musée Bonnat ». D'un montant de 800 €, ce prix est versé par la Ville de Bayonne afin de récompenser un jeune musicien de niveau professionnel.

En contrepartie, le lauréat s'engage à venir donner bénévolement un concert au musée, ses frais de déplacement et d'hébergement restant toutefois à la charge de la Ville. Durant la période de fermeture du musée Bonnat-Helleu, le concert ne pourra plus se dérouler au sein de l'établissement. Le musée et l'Académie Ravel entendent néanmoins poursuivre leur partenariat.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer ce prix aux futurs lauréats sans contrepartie obligatoire pendant la durée de fermeture du musée, et d'approuver la modification du nom du prix pour « Prix du musée Bonnat-Helleu ».

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.